

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des mariages de la mairie en séance ordinaire. La séance est publique, mais l'effectif du public est limité à dix personnes afin de respecter les mesures de distance sanitaire conséquentes à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Nathalie GUILBERT, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER, Françoise GUERIN, Sylvie GAUBERT-GRUEL, Aurélie ROUAULT, Jennifer SEYER et Lydie JAMIN et Messieurs Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Alain LEFEUVRE, Claude PIEL, Julien BENKEMOUN et Gérard DUVAL, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Messieurs David HENTZIEN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, Aurélien ROLLAND et Madame Françoise GUERIN

Était absent : X

Ayant donné pouvoir : Mr David HENTZIEN à Mr Didier GUERIN, Mr Philippe BARGAIN à Mr Gérard DUVAL, Mr Aurélien ROLLAND à Mme Nathalie GUILBERT

Approbation du compte-rendu du conseil municipal et désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2020 et propose de nommer Mr Gérard DUVAL secrétaire de séance. Mr Patrick HAUPAS note une erreur dans le compte-rendu de la séance du 15/06/2020 dans le point relatif au choix de l'offre pour le point à temps automatique pour 2020. Il s'agit d'émulsion et non d'enrobé. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2020 et nomme Mr Gérard DUVAL, secrétaire de séance.

1. Election des délégués communaux en vue des élections sénatoriales

Mr le Maire indique aux conseillers municipaux en présence qu'ils sont réunis pour désigner les délégués et les suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain. Les délégués et suppléants sont élus par et parmi les conseillers municipaux de la commune.

Par arrêté du 2 juillet 2020, la commune de PAIMPONT doit désigner 5 délégués et 3 suppléants.

Il s'agit d'un scrutin secret sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle.

Le quorum nécessaire est d'un tiers de l'effectif du conseil, soit 7 conseillers. Les candidatures sont formées en liste.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Annick PIEDERRIERE
- Gérard DUVAL
- Julien BENKEMOUN
- Lydie JAMIN

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A (PAIMPONT AJ) est composée par:

- Alain LEFEUVRE
- Fabienne SAVATIER
- Didier GUERIN
- Marie-Françoise CHEVILLON
- Julien BENKEMOUN
- Aurélie ROUAULT
- Claude PIEL
- Annick PIEDERRIERE

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires = 5

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

- liste A : 16 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs : Liste A : 5 sièges

d) Élection des délégués suppléants = 3

Après le même dépouillement que pour les délégués titulaires (16 voix), les résultats sont les suivants :

M. le maire proclame les résultats définitifs : Liste A : 3 sièges

Sont proclamés :

- Alain LEFEUVRE, titulaire
- Fabienne SAVATIER, titulaire
- Didier GUERIN, titulaire
- Marie-Françoise CHEVILLON, titulaire
- Julien BENKEMOUN, titulaire
- Aurélie ROUAULT, suppléant
- Claude PIEL, suppléant
- Annick PIEDERRIERE, suppléant

La séance est levée à 19h30.